

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 298

présenté par
M. Pont

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 23, substituer aux mots :

« établissement, le »,

les mots :

« d'un établissement, un ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.